



C P I C

RAPPORT ADMINISTRATIF 2018

Caisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41 22 310 5920 • Fax: +41 22 310 5928

e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch

FONDATION PRIVÉE CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

Rapport administratif du Conseil de Fondation
Exercice 2018

TABLE DES MATIÈRES

I.	MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
II.	RAPPORT D'ACTIVITÉ	5
	1 Bilan de l'année écoulée	5
	2 Dossiers suivis tout au long de l'année	7
III.	RAPPORT SUR LA GESTION DE FORTUNE	8
IV.	COMPTES	11
	IVa Bilan	11
	IVb Compte d'exploitation	12
	IVc Annexe.....	14
	IVd Fiche technique de l'immeuble	40
V.	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION.....	42
VI.	INFORMATIONS DIVERSES.....	44

I. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chères et chers bénéficiaires,

*Au cours de l'année 2018, le Conseil de Fondation a continué de mettre l'accent sur le **renforcement du dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes** pour les encourager à rejoindre la CPIC, en poursuivant la distribution de la brochure de présentation de la Caisse et en renforçant le contact avec les écoles d'interprétation.*

*Le Conseil de Fondation souhaite, par ailleurs, rappeler l'**enjeu d'une épargne régulière**, sur la base tant de contributions des Institutions et Organisations internationales que de versements personnels, **et investie sur le long terme dans la prévoyance professionnelle**. L'exemple montre que **l'épargne régulière est récompensée à terme au moment de la retraite, message devant encourager les jeunes interprètes à adhérer à la CPIC dès leur premier contrat. Voir le lien suivant sur le site Internet de la CPIC pour prendre connaissance d'un exemple d'investissement à long terme de l'avoir de prévoyance professionnelle:***

<http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>

Il est rappelé que durant les années où les bénéficiaires ne reçoivent pas de contributions, l'adhésion à la CPIC est maintenue. Les bénéficiaires peuvent en tout temps verser des apports personnels jusqu'à CHF 40'000.- ou EUR 40'000.- par an pour augmenter leur épargne retraite. N'hésitez pas à consulter le site Internet de la CPIC concernant la constitution de votre avoir de prévoyance et la procédure à suivre pour effectuer des versements personnels: <http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>

L'année 2018 a été une année difficile sur le plan des rendements de tous les portefeuilles.

Après un début d'année dans le prolongement de 2017, dès février 2018 les marchés dans leur ensemble ont, malheureusement, subi une forte volatilité.

Les segments «A», «B» et «C» se sont comportés en ligne avec les marchés. Le segment croissance en euros et le segment croissance en francs suisses ont résisté au mieux à la forte volatilité des marchés, en terminant l'année avec une performance négative contenue. Le cumul des résultats 2017 et 2018 reste positif. Le segment conservateur en euros est pour sa part resté stable, conformément à son objectif.

Ces résultats, ainsi que ceux des autres années valident l'approche de la CPIC. La Caisse attribue à ses bénéficiaires l'intégralité de ses résultats après déduction d'un taux de frais modeste. **Les bénéficiaires profitent ainsi d'une gestion prudente, équilibrée et diversifiée.** Même si parfois il y a eu des années difficiles pour les rendements les bénéficiaires ont toujours vu leur avoir progresser sur le long terme (voir le site Internet www.cpic.ch sous «Gestion financière», «Performance des parts»).

Enfin, le Conseil de Fondation remercie chaleureusement le secrétariat de la CPIC pour sa précieuse et efficace collaboration.

Genève, le 20 mars 2019

Jacques-André SCHNEIDER
Président du Conseil de Fondation

II RAPPORT D'ACTIVITÉ

1 Bilan de l'année écoulée

Outre deux réunions du Conseil de Fondation in corpore, les Membres du Comité de gestion ainsi que le Président se sont réunis à diverses reprises pour examiner les questions inhérentes à la gestion financière et administrative de la Caisse.

Au 1^{er} janvier 2018, la Caisse comptait 2'502 membres. Au cours de l'exercice, la CPIC a enregistré 44 adhésions et 103 sorties, à savoir 8 décès, 2 exclusions prononcées par l'AG de 2018, 6 transferts de droits à pension, 69 sorties pour raison d'âge (dont 27 à 70 ans), 2 démissions avant âge terme, 16 rentes de retraite (dont 4 avec réversion). Ainsi, au 31 décembre 2018, elle comptait 2'443 membres.

A la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2018, le total du bilan atteint EUR 266'308'536.69.

Quant aux dépenses:

1. Les dépenses réalisées au titre des frais généraux directs se sont élevées à EUR 688'408.17, soit **0.26** % du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2018.
2. Les droits de garde et frais bancaires étaient de EUR 180'986.62, soit **0.07** % du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2018.
3. La commission de gestion des deux banques de la CPIC était de EUR 364'650.12, soit **0.14** % du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2018.
4. La commission de gestion négociée à un taux préférentiel sur certains véhicules de placement collectif était de EUR 280'650.24, soit **0.10** % du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2018.

Le montant total des **frais de gestion de fortune directs** (postes 2, 3 et 4 ci-dessus) est de EUR 826'286.98, soit **0.31** % du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2018.

Le montant **total des dépenses directes** a été de EUR 1'514'695.15 (postes 1, 2, 3 et 4 ci-dessus), soit **0.51** % du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.18.

Ainsi, le montant total des **frais de gestion de fortune indirects** (frais TER) a été d'EUR 1'118'885.70 soit **0.42%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12. 2018.

Par conséquent, le **montant total des frais de gestion de fortune directs et indirects** (postes 2, 3 et 4 cités, plus frais TER) représente **0.73%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2018.

Quant aux **dépenses totales de la CPIC** (postes 1, 2, 3 et 4 cités, plus frais TER), elles représentent **0.99%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2018.

Remarque

Le taux de **0.99%** est entièrement transparent et couvre l'ensemble des prestations fournies sans but lucratif par la CPIC en faveur de ses bénéficiaires. Il se trouve, de toute évidence, dans la fourchette basse par comparaison avec les taux de frais - bien plus élevés - habituellement pratiqués par d'autres acteurs du marché.

La CPIC continue de suivre attentivement et régulièrement les frais de gestion directs et indirects qui lui sont facturés en veillant à ce que les tarifs des prestataires bancaires soient en lien avec la fortune totale sous gestion.

Quant à la valeur de la part «A», elle est passée de EUR 224.38 à EUR 216.47, diminuant ainsi de -3.53%. La valeur de la part «B», est, elle, passée de EUR 157.11 à EUR 157.00, baissant de -0.07%. Finalement, la valeur de la part «C» est passée de CHF 120.30 à CHF 114.45, diminuant de -4.86%.

La Caisse bénéficie toujours de l'exonération fiscale. Les pièces établissant qu'elle remplit les conditions d'octroi de l'exonération sont produites chaque année à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

2 Dossiers suivis tout au long de l'année

- Suite de la réflexion sur le renouvellement des bénéficiaires de la CPIC : notamment constitution d'un réseau de bénéficiaires et examen des statistiques des entrées/sorties afin de mieux cibler les démarches.
- Amélioration de la présentation du site Internet, notamment la page concernant les investissements responsables.
- Continuation d'utilisation de nouveaux moyens de communication pour faire connaître la CPIC : entre autre, envoi régulier d'une «brève» par messagerie électronique.
- Discussions sur le renouvellement du Conseil de Fondation.

III RAPPORT DE GESTION DE FORTUNE 2018

Synthèse des performances 2018 des segments A, B et C de la CPIC

Sur l'année 2018, la valeur du Segment A (segment croissance en euros) est passée de EUR 224.38 à EUR 216.47, soit une variation annuelle de -3.53%. La valeur du Segment B (segment conservateur en euros) est passée de EUR 157.11 à EUR 157.00, soit une performance annuelle de -0.07%. La valeur du Segment C (segment croissance en francs suisses) est passée de CHF 120.30 à CHF 114.45, soit une variation en CHF de -4.86%.

Revue des marchés

L'année 2018 avait pourtant débuté sur une note positive, dans le prolongement de 2017, année qualifiée à juste titre d'année «boucles d'or», avec des marchés actions en hausse continue, grâce à un environnement «ni trop chaud, ni trop froid»: des indicateurs macro-économiques aux Etats-Unis solides, des résultats d'entreprises au vert, une politique budgétaire américaine toujours expansive et plus généralement un sentiment global très positif. En 2018, le Monde a basculé dans un environnement semé de doutes et nettement plus volatil.

C'est un évènement de nature technique qui a renversé la tendance en février, un emballement soudain et d'une rare ampleur de la volatilité, entraînant les marchés actions à la baisse avec une chute de plus de 10% sur quelques jours à peine.

Suite à la correction violente de février, les marchés ont affiché de plus fortes divergences avec pour corollaire beaucoup d'instabilité. Les investisseurs ont tenté alors de comprendre les effets éventuels de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis, l'issue incertaine du Brexit, ou encore l'impact du retour des doutes en zone euro sur fond de crise politique en Italie et de crise sociale en France. Les banques centrales ont maintenu des politiques globalement plus restrictives: la FED a poursuivi ses hausses de taux, alors que la BCE confirmait la fin de son programme d'assouplissement quantitatif à la fin 2018. Les taux ont ainsi affiché une tendance haussière, avec en particulier une inversion de la pente des taux courts américains (de 2 ans à 5 ans), un indicateur que les investisseurs associent en général à des craintes de récession.

Au final, les actions mondiales ont reculé de 11.2% sur l'année, signant leur moins bonne performance depuis la dernière crise financière. Dans cet environnement volatil, le marché actions américain a mieux résisté (-6.2%),

tandis que les actions européennes décevaient avec une performance de -13.2%. Cet écart de part et d'autre de l'Atlantique s'explique par la croissance plus élevée des bénéfiques aux Etats-Unis et une économie américaine stimulée par l'expansion budgétaire. Les marchés émergents ont également connu une année 2018 particulièrement difficile (-14.6%), les tensions commerciales et la vigueur du dollar américain pesant sur les devises émergentes, en particulier en Argentine et en Turquie. Sur fond de tensions commerciales, l'Asie émergente (-17.3%) et tout particulièrement la Chine ont été sévèrement touchées (-24.6% pour l'indice composite de Shanghai). Parmi les principaux marchés émergents, seule la Russie a dégagé une performance positive (+8,0%). Au niveau sectoriel, la santé et les services publics ont mieux résisté (+1.0% et -1.0% respectivement), tandis que les valeurs financières (-19.0%) et les matériaux (-18.8%) ont enregistré un repli notable.

Les obligations souveraines ont surperformé les actifs risqués. Aux Etats-Unis, le rendement des bons du Trésor à dix ans a atteint 3.2% en octobre pour finalement clôturer l'année à 2.65% (en hausse de 0.27%). A l'inverse, le rendement à deux ans – portion de la courbe des taux sensible aux facteurs de politique monétaire – est passé à 2.48% à la fin de l'année (soit une hausse de 0.60% sur l'année), entraînant un aplatissement de la courbe. Par conséquent, en termes de performance, les obligations gouvernementales américaines ont progressé de 0.9% et leurs homologues européennes de 1.0%. Pour leur part, les marchés du crédit ont connu leur pire année depuis 2008, les écarts de taux ayant fortement augmenté. Les obligations d'entreprise américaines de notation AAA-BBB ont terminé l'année dans le rouge (-2.5%) tout comme leurs homologues européennes (-1.3%). La performance du secteur des obligations à haut rendement («high yield») a enregistré une baisse de -2.1% aux Etats-Unis et de -3.8% en Europe. La dette des marchés émergents a particulièrement souffert au cours de l'été, mais a finalement terminé l'année en baisse de -3.4%.

L'indice du dollar (qui mesure le cours du billet vert par rapport à un panier de devises) a rebondi en 2018 après une période de faiblesse en 2017, atteignant presque +4.4% sur l'année. Cette évolution a été alimentée principalement par le différentiel de croissance entre les Etats-Unis et le reste du monde. Le yen japonais a bénéficié de flux vers les valeurs refuge et s'est apprécié par rapport au dollar (+2.8% sur l'année), tandis que l'euro fléchissait à 1.14 dollar, soit un repli de -4.4%. Le franc suisse s'est également renforcé avec l'intensification de l'aversion au risque: la paire EUR/CHF a clôturé l'année à 1.12 (-3.8%). Enfin, l'appréciation du dollar américain et les craintes

liées à la guerre commerciale ont pesé sur l'ensemble des matières premières qui terminent l'année en net repli à -11.2%. Le pétrole a connu l'une des évolutions les plus marquantes du marché. Après avoir culminé à environ USD 86.0 en octobre, le baril de Brent a chuté à USD 53.8 en fin d'année, les investisseurs s'inquiétant d'une offre excédentaire et d'un affaiblissement des perspectives de la demande. Pendant la majeure partie de 2018, l'or a pâti de la hausse des taux réels américains et de la vigueur du dollar, terminant l'année en baisse de -1.5% à USD 1'282 l'once.

IV. COMPTES

IVa Bilan

<i>ACTIF</i>	<i>Annexe</i>	<i>31.12.2018</i> <i>EUR</i>	<i>31.12.2017</i> <i>EUR</i>
Placements		265'525'368.19	275'234'194.11
Liquidités et placements sur le marché monétaire	7.1	15'612'063.74	9'130'761.14
Créances	7.2	1'063.07	5'645.35
Obligations		106'719'458.40	104'889'419.93
Actions		69'676'065.41	92'565'137.82
Parts de fonds de placement		63'944'346.24	60'037'714.40
Immeuble		9'734'756.72	8'058'864.75
Produits dérivés	6.6	-162'385.39	546'650.72
Compte de régularisation actif	7.3	783'168.50	644'808.67
Actifs provenant de contrats d'assurance		0.00	0.00
Total de l'actif		266'308'536.69	275'879'002.78

<i>PASSIF</i>	<i>Annexe</i>	<i>31.12.2018</i> <i>EUR</i>	<i>31.12.2017</i> <i>EUR</i>
Dettes	7.4	158'111.40	118'078.50
Compte de régularisation passif	7.5	1'592'459.45	180'024.64
Provisions non techniques		111'916.22	107'491.98
Provisions générales	7.6	111'916.22	107'491.98
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		264'446'049.62	274'471'252.44
Capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	264'446'049.62	274'471'252.44
Réserve de fluctuation de valeur	6.4	0.00	1'002'155.22
Total du passif		266'308'536.69	275'879'002.78

IVb Compte d'exploitation

<i>Annexe</i>	<i>2018 EUR</i>	<i>2017 EUR</i>
Cotisations et apports ordinaires et autres	12'923'300.80	12'304'691.92
Cotisations des salariés	4'025'238.76	3'897'508.62
Contributions de l'employeur	6'812'276.68	6'455'337.52
Cotisations supplémentaires des salariés	2'085'785.36	1'951'845.78
Prestations d'entrée	422'117.75	997'443.13
Apports d'avoirs de retraite et de droits à pension	422'117.75	997'443.13
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	13'345'418.55	13'302'135.05
Prestations réglementaires	-9'059'088.09	-16'106'300.65
Autres prestations réglementaires	-476'888.74	-358'964.06
Prestations en capital à la retraite	-7'778'662.18	-15'680'550.28
Prestations en capital au décès	-803'537.17	-66'786.31
Prestations de sortie	-5'548'928.77	-3'595'807.41
Transferts d'avoirs de retraite et de droits à pension	-5'548'928.77	-3'595'807.41
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-14'608'016.86	-19'702'108.06
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	10'509'689.91	-5'910'486.69
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2 1'287'357.44	6'428'880.79
Rémunération du capital-épargne	5.2 9'222'332.47	-12'339'367.48
Variation des capitaux/provisions/réserves	10'509'689.91	-5'910'486.69
Produits de prestations de réassurance	0.00	0.00
Prestations de réassurance	0.00	0.00
Charges de réassurance	-24'759.13	-28'907.78
Primes de réassurance	-24'759.13	-28'907.78
Résultat net de réassurance	-24'759.13	-28'907.78
Résultat net de l'activité de prévoyance	9'222'332.47	-12'339'367.48

	<i>Annexe</i>	<i>2018 EUR</i>	<i>2017 EUR</i>
Résultat net des placements	6.8	-8'557'828.51	13'093'630.74
Résultat sur liquidités		214'462.78	-139'427.41
Résultat sur obligations		-462'541.05	-881'974.93
Résultat sur actions		-5'868'739.83	10'136'984.90
Résultat sur fonds de placement		-136'521.33	1'606'640.02
Résultat sur immeuble		1'706'680.86	-346'182.93
Résultat sur opérations de dérivés		-2'066'025.96	4'625'871.37
Frais d'administration de la fortune		-1'945'143.98	-1'908'280.28
Autres produits	7.7	30'091.78	60'937.49
Autres frais	7.8	-1'008'342.78	-6'515.95
Frais d'administration	7.9	-688'408.17	-719'806.54
Coût de l'administration générale		-648'215.67	-675'079.66
Honoraires de l'organe de révision		-30'807.16	-39'551.91
Emoluments des autorités de surveillance		-9'385.34	-5'174.97
Résultat net des activités hors prévoyance		-10'224'487.68	12'428'245.74
Différence de conversion		0.00	0.00
Excédent de charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-1'002'155.22	88'878.25
Dissolution(+)/Constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.4	1'002'155.22	-88'878.25
Excédent net		0.00	0.00

IVc Annexe

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Bases et organisation.....	15
2. Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés.....	17
3. Nature de l'application du but.....	17
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	18
5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture	20
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements.....	21
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	36
8. Demandes de l'autorité de surveillance	39
9. Autres informations relatives à la situation financière	39
10. Evénements postérieurs à la date du bilan	39

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Adresse	Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence Rue du Stand 51 1211 Genève 11
Siège	Genève
Forme juridique	Fondation de droit privé
But	Prémunir les bénéficiaires actifs et leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (ci-après la CPIC ou la Caisse) est régie par ses propres statuts et par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est inscrite au Registre du Commerce et placée sous la surveillance de l'autorité compétente. Elle n'est pas inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle ne cotise pas au Fonds de garantie.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte constitutif	Le 11 juin 2005
Statuts	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifiés le 27.01.2017 et le 26.06.2017.
Règlement de la Caisse	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifié le 26.06.2017.
Règlement de placement	En vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2006, dont l'Annexe I a été modifiée le 23.11.2018.
Règlement sur les indemnités du Conseil de Fondation	En vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2012, modifié le 23.11.2013.

La CPIC est une fondation de droit privé inscrite au Registre du commerce de Genève le 13 septembre 2005. Elle a repris la totalité des actifs et passifs de la Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence, société coopérative constituée le 15 février 1970 et dissoute par décision de son Assemblée Générale du 11 juin 2005, selon contrat de transfert de patrimoine du 11 juin 2005. Les profits et les risques afférents au patrimoine transféré ont été repris avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

Conseil de Fondation	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Monsieur Daniel André (Vice-Président) Madame Agnès Perrot Madame Anne-Marie Arbaji-Sfeir Madame Dominique Baz
Personnes habilitées à signer auprès des banques	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Madame Agnès Perrot Madame Dominique Baz Madame Jacqueline Vicario-Locci (Directrice)
Mode de signature	collective à deux

1.5 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Organe de révision	PricewaterhouseCoopers S.A. Succursale de Genève Avenue Giuseppe-Motta 50 1211 Genève 2
Expert en prévoyance	Aucun, la Caisse n'a pas de passif actuariel.
Administration et comptabilité	LO Patrimonia SA Rue de Saussure 6 1204 Genève
Global Custody	Lombard Odier & Cie SA Rue de la Corraterie 11 1204 Genève
Gérants de fortune	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA* Rue de la Corraterie 11 1204 Genève Vontobel Asset Management SA* Bahnhofstrasse 3 8001 Zurich
Régisseur de l'immeuble	Besson Dumont Delaunay & Cie SA Route du Grand-Lancy 6A Case postale 1815 1211 Genève 26
Affiliation auprès de l'autorité de surveillance	Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève.

* Les sociétés de gestion de fortune mentionnées ci-dessus sont au bénéfice d'un agrément FINMA

1.6 Employeurs affiliés

Les employeurs des bénéficiaires sont toutes les Organisations avec lesquelles l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (ci-après AIIC) a conclu un accord, à savoir le secteur conventionné (Communautés Européennes, Organisations Coordonnées, Organisations de la famille des Nations Unies, OMD, Interpol, GUFs).

2 Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés

2.1 Bénéficiaires actifs	<i>31.12.2018</i>	Entrées	Sorties	<i>31.12.2017</i>
Nombre de bénéficiaires	2443	44	103	2502
2.2 Rentiers réassurés	<i>31.12.2018</i>			<i>31.12.2017</i>
Nombre de rentiers	139	16	0	123

La Caisse propose aux bénéficiaires dans la tranche d'âge de 60 à 70 ans qui le souhaitent de souscrire à un système facultatif de rentes viagères au moment de leur retraite. A cet effet, la CPIC a conclu un contrat collectif de réassurance auprès des Rentes Genevoises, institution gérant entièrement le versement des rentes, garanties par la République et Canton de Genève, sur la base des primes uniques qui lui sont transférées irrévocablement par la Caisse à la retraite des bénéficiaires.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Plan en primauté des cotisations assurant des prestations conformes au but de la Caisse (cf point 1.1) et au règlement en vigueur (cf point 1.3).

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse recueille :

1) les versements opérés d'ordre et pour compte des bénéficiaires par les employeurs qui ont conclu à cet effet un accord avec l'AIIC, chaque accord fixant la contribution (part employeur/part interprète) en pourcentage de la rémunération ;

2) les contributions personnelles facultatives des bénéficiaires dans les limites fixées par le Conseil de Fondation.

Les avoirs de chaque bénéficiaire sont convertis en unité de capital. La valeur du capital est régulièrement estimée et divisée par le nombre d'unités existantes. Le capital de la Caisse peut être réparti entre un ou plusieurs segments distincts (cf point 4.2).

La rémunération du capital épargne représente la variation de la valeur nette d'inventaire (cf point 5.2).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Aucune.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, mais en tenant compte des spécificités de la CPIC (pas de passif actuariel).

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et des comptes d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis, par analogie, par les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

La fortune est gérée sur la base de trois portefeuilles ou segments: le segment «croissance» en euro (Segment A) dont l'objectif est le rendement à long terme, le segment «conservateur» en euro (Segment B), ouvert aux bénéficiaires de 55 ans et plus qui le souhaitent, dont le but est de préserver le capital retraite en limitant fortement les risques de volatilité à court terme et le segment «croissance» en francs suisses (Segment C), introduit le 1^{er} juin 2011 avec un prix d'émission fixé à CHF 100.00, ouvert à tous quelque soit l'âge, dont l'objectif est le rendement à moyen et long terme en francs suisses. La part est l'unité de capitalisation de la CPIC.

Les placements mobiliers de la fortune sont évalués mensuellement à la valeur de marché.

L'immeuble de la Caisse est évalué à la hausse ou à la baisse sur la base d'une estimation prévue à intervalle régulier en fonction d'une valeur de rendement. La dernière estimation indique une valeur de CHF 10'970'000.-.

L'immeuble fait partie des avoirs du segment «croissance» en euro (segment A).

La répartition du capital en valeur et en unités est la suivante:

	31.12.2018 EUR	31.12.2017 EUR
Segment « croissance » en EUR (Segment A)		
Capital	234'254'394.34	246'489'137.29
Nombre d'unités	1'082'154	1'098'558
Valeur de la part	216.47	224.38
Variation annuelle en %	-3.53%	4.84%
Segment « conservateur » en EUR (Segment B)		
Capital	15'084'801.79	14'387'978.45
Nombre d'unités	96'083	91'578
Valeur de la part	157.00	157.11
Variation annuelle en %	-0.07%	-0.16%
Segment « croissance » en CHF (Segment C)		
Capital	12'271'116.31	12'529'590.14
Nombre d'unités	120'825	121'878
Valeur de la part	101.56	102.80
Variation annuelle en %	Apports d'avoirs de retraite et de droits à pension	-2.45%

4.3 Monnaie de référence des placements (voir point 6.2)

Dès le 1^{er} janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30.11.2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

La comptabilité est tenue en euro à partir du 1^{er} janvier 2009. Les comptes sont convertis en francs suisses conformément aux exigences légales. Les principes de conversion utilisés sont les suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture, à savoir à 1.12689 au 31.12.2018 et à 1.17014 au 31.12.2017
- les comptes de résultat en euro sont convertis au taux de clôture à l'exception des frais d'administration et des résultats nets des placements qui sont convertis au taux du jour ;
- les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

4.4 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Suite à la demande l'autorité de surveillance, la provision pour grands travaux sur l'immeuble du segment A, est désormais présentée dans la catégorie « Compte de régularisation passif » en lieu et place de « Réserve de fluctuation de valeur » (voir points 6.4 et 7.5).

5 Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse offre la possibilité aux bénéficiaires de souscrire à leur charge à deux assurances collectives conclues directement entre la Caisse et deux compagnies d'assurances distinctes :

Helsana Assurance S.A. Assurance collective en cas d'accidents prévoyant des capitaux décès et invalidité ou invalidité seule.

PK Rück Assurance de groupe risque décès

Ces deux assurances sont indépendantes du capital de prévoyance constitué par les bénéficiaires auprès de la Caisse. Ces assurances sont facultatives.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Actifs	31.12.2018 EUR	31.12.2017 EUR
Solde au 1^{er} janvier	274'471'252.44	269'810'219.91
Cotisations des salariés	4'025'238.76	3'897'508.62
Contributions de l'employeur	6'812'276.68	6'455'337.52
Cotisations supplémentaires des salariés	2'085'785.36	1'951'845.78
Apports avoirs retraite et droits à pension	422'117.75	997'443.13
Prestations d'assurance collective B	0.00	0.00
Primes d'assurance collective A + B	-24'759.13	-28'907.78
Autres prestations réglementaires	-476'888.74	-358'964.06
Prestation en capital à la retraite	-7'778'662.18	-15'680'550.28
Prestation en capital au décès	-803'537.17	-66'786.31
Transferts avoirs retraite et droits à pension	-5'548'928.77	-3'595'807.41
Mouvement de la période	-1'287'357.44	-6'428'880.79
Rémunération du capital-épargne	-9'222'332.47	12'339'367.48
Ecart de conversion	484'487.09	-1'249'454.16
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	264'446'049.62	274'471'252.44

Le capital de prévoyance comprend les soultes de contributions des bénéficiaires non encore converties en unité de capital.

5.3 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le Conseil de Fondation n'a pas recours à une expertise actuarielle, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

5.4 Degré de couverture selon article 44 OPP 2

Pas applicable, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Conseil de Fondation a défini la politique de placement et l'a consignée dans un règlement de placement (cf point 1.3). Ce règlement est établi dans l'esprit de l'article 71 de la LPP et des articles 49 à 59 de l'OPP2. Il complète les dispositions réglementaires de la CPIC.

Le Conseil de Fondation a désigné un Comité de gestion. Ce dernier a la responsabilité de l'exécution de l'administration de la fortune (cf point 1.5 concernant les gérants de fortune).

Rétrocessions :

LOAM: En date du 14 janvier 2019, Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2018.

Vontobel: En date du 18 janvier 2019, Vontobel SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2018.

6.2 Allocation stratégique

Segment A

Dès le 1^{er} janvier 2017, les limites de placement sont les suivantes (à l'exception de l'immeuble en détention directe) :

Catégories de placement	Poids neutres	min./max.
Placements traditionnels		
Liquidités et court terme en euro Obligations en euro Obligations en devises hors euro Obligations des pays émergents Actions suisses Actions européennes (ex-Suisse) Actions globales (ex-Europe)	85 %	0-100 % dont max 50 % en lettres de gage
Immobilier	5 %	0-15 %
Placements alternatifs		
Placements en stratégies alternatives Matières premières Infrastructure Titres liés au risque d'assurance	10 %	0-25 %
Tous les placements		
Total Placements libellés en euro, y compris les placements libellés en autres monnaies avec une couverture du risque de change		40-100 %

Segment B

Dès le 1^{er} janvier 2017 les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement	Allocation stratégique		
	Neutre	Min.	Max.
Placements traditionnels			
Liquidités et court terme en EUR	20 %	0 %	70 %
Obligations en EUR	80%	0 %	100 %
Obligations en autres devises (hors EUR)	0 %	0 %	20 %
Immobilier	0 %	0 %	20 %
Placements alternatifs			
Infrastructure	0 %	0 %	5 %
Hedge Funds	0 %	0 %	5 %
Total	100 %		

Segment C

Dès le 1^{er} janvier 2017 les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement	Limites de placement
	Min - Max
Placements traditionnels	
Liquidités et placement à court terme Obligations et autres créances à moyen et long termes	0 - 100 % dont max 50 % en lettres de gage
Actions suisses et étrangères cotées en bourse	0 - 50 %
Immobilier situé en Suisse et à l'étranger	0 - 30 %, dont max 10 % en immobilier situé à l'étranger
Placements alternatifs	
Placements en stratégies alternatives Matières premières Titres liés aux risques d'assurance	0 - 25 %
Tous les placements	
Placements libellés en monnaies autres que CHF sans couverture du risque de change	0 - 30 %

6.3 Extensions des limites de placement (art. 50 al.4 OPP 2)

Segment «croissance» en EUR (Segment A)

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum pour les monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 let.e OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90 %) des bénéficiaires de l'institution est basée hors de Suisse et qu'environ 80 % de ces bénéficiaires résident dans la zone euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du franc suisse à l'euro à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par la caisse et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'euro a été rédigé par la banque Lombard Odier & Cie SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de la Caisse qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Dans sa teneur du 1^{er} janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15 % pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art. 53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al. 4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Le Conseil de Fondation a décidé de déroger à cette limite légale (art. 55 let. d OPP2) afin de maintenir la limite de 25 %, prévue dans le règlement de placement établi sous l'ancienne OPP2, laquelle ne prévoyait pas de limite spécifique aux placements alternatifs (ces derniers n'ayant pas eu de statut de placement autorisé). En effet, l'application de la limite de 25 % par le passé n'a à aucun moment mis en péril le respect du principe de sécurité des placements. Cette extension s'explique d'une part par le recours important à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification en périodes des marchés baissiers, tel que démontré dans le rapport concluant établi par la Banque Lombard Odier & Cie SA et Vontobel Asset Management AG et présenté au Conseil de Fondation le 30 octobre 2004.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Segment «conservateur» en EUR (Segment B)

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum prévue pour les placements libellés en monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 let. e OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90 %) des bénéficiaires de l'Institution est basée hors de Suisse et qu'env. 80 % de ces bénéficiaires résident dans la zone Euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du Franc Suisse à l'Euro à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par l'Institution et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'Euro a été rédigé par la Banque Lombard Odier & Cie SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de la Caisse qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Segment «croissance en CHF» (Segment C)

Sur la base d'une recommandation émise par la banque Lombard Odier & Cie SA en mars 2011, le Conseil de Fondation a décidé d'introduire un segment croissance en francs suisses entré en vigueur le 1^{er} juin 2011. Cette décision a été validée par le Comité de gestion de la Fondation selon procès-verbal du 18 mars 2011.

Dans sa teneur du 1^{er} janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15 % pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art.53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al.4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Le Conseil de Fondation a décidé de déroger à cette limite légale (art. 55 let. d OPP2) afin de maintenir la limite de 25%, prévue dans le règlement de placement établi sous l'ancienne OPP2, laquelle ne prévoyait pas de limite spécifique aux placements alternatifs (ces derniers n'ayant pas eu de statut de placement autorisé). En effet, l'application de la limite de 25 % par le passé n'a à aucun moment mis en péril le respect du principe de sécurité des placements. Cette extension s'explique d'une part par le recours à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité

quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification, tels que les matières premières.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Référence à l'euro

Dès le 1^{er} janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30 novembre 2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur pour l'immeuble

Pas applicable pour les placements mobiliers, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

Applicable uniquement pour l'immeuble de la Caisse.

	2018 EUR	2017 EUR
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01	1'002'155.22	1'095'411.12
Transfert au compte de régularisation passif	-1'002'155.22	0.00
Utilisation de la réserve de fluctuation	0.00	-90'242.96
Variation de la réserve (effet de change)	0.00	-91'891.19
Attribution à la réserve de fluctuation	0.00	88'878.25
	-1'002'155.22	-93'255.90
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12	0.00	1'002'155.22

Suite à la modification des principes de présentation, la réserve de fluctuation de valeur a été dissoute au profit de la constitution d'une provision de montant équivalent (voir points 4.4 et 7.5).

6.5 Présentation des placements par catégories des trois segments consolidés

La notion de « devises étrangères » se réfère à une devise autre que la monnaie de référence des segments.

Placement de la fortune /répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2018 EUR	Total au 31.12.2017 EUR
Créances et comptes de régularisation actif	0.29%	0.25%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.80%	-0.30%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	3.91%	3.11%
Total des liquidités et divers	5.00%	3.06%
Obligations en francs suisses	0.00%	2.32%
Obligations en EUR	27.38%	25.22%
Obligations en devises étrangères hors Euro	13.19%	10.67%
Total des obligations - (direct et indirect)	40.57%	38.21%
Actions suisses	10.48%	11.32%
Actions étrangères	16.00%	22.41%
Total des actions - (direct et indirect)	26.48%	33.73%
Immobilier et infrastructure	10.41%	9.25%
Immeuble – détention directe	3.70%	2.94%
Total immobilier	14.11%	12.19%
Métaux et matières premières	3.99%	3.82%
Placements alternatifs	9.91%	8.80%
Placements collectifs et directs	100.06%	99.81%
Placements de dérivés	-0.06%	0.19%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	70.38%	70.07%
Dérivés sur devises	7.19%	-42.28%
Total placements en devises étrangères nets	77.57%	27.79%

6.5.1 Présentation des placements par catégories / Segment A

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2018 EUR	Total au 31.12.2017 EUR
Créances et comptes de régularisation actif	0.28%	0.22%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.93%	-0.37%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	4.37%	3.41%
Total des liquidités et divers	5.58%	3.26%
Obligations en francs suisses	0.00%	2.66%
Obligations en EUR	26.81%	24.48%
Obligations en devises étrangères hors Euro	15.30%	12.05%
Total des obligations - (direct et indirect)	42.11%	39.19%
Actions suisses	12.20%	12.97%
Dérivés	0.00%	0.00%
Actions étrangères	18.63%	25.68%
Total des actions - (direct et indirect)	30.83%	38.65%
Immobilier et infrastructure	10.33%	9.05%
Total immobilier	10.33%	9.05%
Métaux et matières premières	4.65%	4.38%
Placements alternatifs	6.57%	5.25%
Placements collectifs et directs	100.07%	99.78%
Placements de dérivés	-0.07%	0.22%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Placements sous gestion	95.87%	96.74%
Immeuble – détention directe	4.13%	3.26%
Fortune segment A	100.00%	100.00%
Total placements alternatifs	10.76%	9.32%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	73.18%	72.80%
Dérivés sur devises	7.23%	-47.63%
Total placements en devises étrangères nets	80.41%	25.17%

6.5.2 Présentation des placements par catégories / Segment B

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	<i>Total au</i> 31.12.2018 %	<i>Total au</i> 31.12.2017 %
Créances et comptes de régularisation actif	0.58%	0.76%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.00%	0.00%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	2.69%	2.51%
Total des liquidités et divers	3.27%	3.27%
Obligations en EUR	75.83%	73.59%
Obligations en devises étrangères hors Euro	0.74%	3.11%
Total des obligations - (direct et indirect)	76.57%	76.70%
Immobilier et infrastructure	15.54%	15.06%
Total immobilier	15.54%	15.06%
Placements alternatifs	4.65%	4.88%
Placements collectifs et directs	100.03%	99.91%
Placements de dérivés	-0.03%	0.09%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	83.91%	84.10%
Dérivés sur devises	12.42%	13.02%
Total placements en devises étrangères nets	96.33%	97.12%

6.5.3 Présentation des placements par catégories / Segment C

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2018	Total au 31.12.2017
	%	%
Créances et comptes de régularisation actif	0.52%	0.43%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.08%	0.50%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	0.00%	0.00%
Total des liquidités et divers	0.60%	0.93%
Fonds de placement	85.67%	86.64%
Immobilier	13.73%	12.43%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	0.00%	0.00%
Total placements en devises étrangères nets	0.00%	0.00%

Les placements comprennent des investissements dans deux fonds. Le placement le plus conséquent, 86 % du segment C, respecte les limites définies par l'OPP2. Le deuxième fonds, 14 % du segment C, est à considérer comme un placement alternatif. Par conséquent, les limites telles que définies dans le règlement de placement sont respectées.

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Segment A

Contrat	Devise	Position	Date d'échéance	31.12.2018
				EUR
ACHAT	EUR	7'229'599.67		
VENTE	CHF	-8'150'000.00	14.03.19	-8'011.97
ACHAT	EUR	6'580'008.66		
VENTE	USD	-7'750'000.00	14.03.19	-157'315.00
ACHAT	CHF	225'394.00		
VENTE	EUR	-200'000.00	14.03.19	161.30
ACHAT	EUR	1'400'000.00		
VENTE	CHF	-1'578'234.00	14.03.19	-1'551.51
ACHAT	EUR	8'673'403.78		
VENTE	CHF	-9'780'000.00	21.03.19	-12'772.34
ACHAT	EUR	6'465'278.75		
VENTE	USD	-7'240'000.00	21.03.19	20'049.08
Total des contrats de devises à terme				-159'440.44

Segment A

Inventaire des positions futures

Dans le segment A, il n'y a pas de contrats futures ouverts au 31.12.2018.

Segment A

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2017</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	7'106'545.87		
VENTE	CHF	-8'150'000.00	15.03.18	135'274.50
ACHAT	EUR	10'131'335.19		
VENTE	USD	-12'250'000.00	15.03.18	-24'735.07
ACHAT	EUR	10'050'000.00		
VENTE	CHF	-11'524'485.75	15.03.18	192'291.43
ACHAT	EUR	1'344'015.77		
VENTE	JPY	-180'000'000.00	15.03.18	14'162.61
ACHAT	EUR	8'991'613.00		
VENTE	CHF	-10'440'000.00	28.03.18	59'875.56
ACHAT	EUR	8'992'065.13		
VENTE	USD	-10'700'000.00	28.03.18	128'885.89
ACHAT	EUR	4'477'809.87		
VENTE	CHF	-5'200'000.00	28.03.18	<u>29'052.60</u>
Total des contrats de devises à terme				<u>534'807.52</u>

Segment A

Inventaire des positions futures

Dans le segment A, il n'y a pas de contrats futures ouverts au 31.12.2017.

Segment B

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2018</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	1'999'849.24		
VENTE	CHF	-2'255'000.00	21.03.19	-2'944.95
Total des contrats de devises à terme				<u>-2'944.95</u>

Segment B

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2017</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	1'778'513.49		
VENTE	CHF	-2'065'000.00	28.03.18	11'843.20
Total des contrats de devises à terme				11'843.20

Dans le cadre de son approche de gestion pilotée par le risque, la banque Lombard Odier & Cie SA (ci-après LO) applique une couverture rigoureuse des investissements en monnaies étrangères, hors pays émergents. Elle considère, en effet, que le risque de change des monnaies du G10 n'étant pas rémunéré à long-terme (contrairement aux expositions en actions et obligations), il est judicieux de protéger la fortune de ces fluctuations. Ainsi, des ventes à termes de devises sont faites régulièrement, à hauteur de la valeur des positions-titres sous-jacentes avec une déviation maximum de plus ou moins cinq points de pourcentage. Si la devise étrangère se déprécie contre l'euro, cette vente à terme se solde par un gain. En revanche, si la devise étrangère s'apprécie, la vente à terme se solde par une perte. Quoi qu'il en soit, ce gain ou cette perte viennent en compensation du gain ou de la perte réalisée au travers de l'actif financier détenu dans la monnaie en question. L'opération est donc neutre au final.

D'autre part, la banque LO utilise des contrats futures sur obligations et actions à des fins d'allocation tactique. Ainsi la banque LO vend des contrats « futures » afin de réduire l'exposition à une classe d'actifs (actions, obligations) et elle en achète afin d'augmenter notre exposition. Ces transactions permettent une gestion dynamique des expositions à moindre frais comparé à l'achat et la vente de titres ou de fonds.

Dans le mandat confié à Vontobel Asset Management SA, le gérant utilise en majorité des contrats à terme (forward contracts) pour gérer l'exposition-cible, au niveau du portefeuille, dans les monnaies étrangères.

En effet, pour certaines classes d'actifs, l'exposition en monnaies étrangères de l'indice de référence est hedgée et le gérant utilise donc, des contrats à terme pour avoir cette exposition.

En outre, il est aussi permis d'utiliser des futures sur indices et des options put. Cependant, elles ne sont utilisées que dans de très rares occasion.

6.7 Valeur de marché des titres prêtés

A la date du bilan, la Caisse n'a pas de titres prêtés.

6.8 Explications du résultat net des placements Consolidée

	2018 EUR	2017 EUR
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-12'001.70	-12'273.25
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	<u>226'464.48</u>	<u>-127'154.16</u>
Résultat brut sur liquidités	214'462.78	-139'427.41
Intérêts	1'591'504.40	1'595'392.73
Résultat réalisé	48'655.04	1'593'022.31
Résultat non réalisé	-2'416'139.49	-4'366'807.97
Rendement TER	<u>313'439.00</u>	<u>296'418.00</u>
Résultat brut sur obligations	-462'541.05	-881'974.93
Dividendes	956'042.35	1'250'758.85
Résultat réalisé	5'755'345.17	11'326'506.02
Résultat non réalisé	-12'855'043.35	-2'777'360.97
Rendement TER	<u>274'916.00</u>	<u>337'081.00</u>
Résultat brut sur actions	-5'868'739.83	10'136'984.90
Dividendes	596'627.25	575'120.41
Résultat réalisé	529'037.94	-441'337.81
Résultat non réalisé	-1'792'688.52	959'825.42
Rendement TER	<u>530'502.00</u>	<u>513'032.00</u>
Résultat brut sur fonds de placement	-136'521.33	1'606'640.02
Produits	501'789.54	506'184.66
Charges	-120'361.50	-114'426.43
Dotations aux provisions	-350'639.15	0.00
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	309'298.97	-737'941.16
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	<u>1'366'593.00</u>	<u>0.00</u>
Résultat brut sur immeuble	1'706'680.86	-346'182.93
Résultat sur contrats de devises à terme	-2'056'896.14	4'892'528.08
Résultat réalisé sur autres dérivés	-9'129.82	-228'515.95
Résultat non réalisé sur autres dérivés	0.00	-39'346.76
Rendement TER	<u>0.00</u>	<u>1'206.00</u>
Résultat brut sur opérations de dérivés	-2'066'025.96	4'625'871.37
Rétrocessions reçues	0.00	0.00
Commission de gestion	-364'650.12	-361'605.45
Commission négociée sur certains fonds	-280'650.24	-199'397.63
Droits de garde et frais divers	-180'986.62	-199'540.20
Frais TER	<u>-1'118'857.00</u>	<u>-1'147'737.00</u>
Frais d'administration de la fortune	-1'945'143.98	-1'908'280.28
Résultat net des placements	<u>-8'557'828.51</u>	<u>13'093'630.74</u>

6.8.1 Explications du résultat net des placements Segment A

	2018 EUR	2017 EUR
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-12'715.09	-10'660.73
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	222'861.15	-123'666.83
Résultat brut sur liquidités	210'146.06	-134'327.56
Intérêts	1'435'301.83	1'404'316.96
Résultat réalisé	185'963.74	1'766'073.19
Résultat non réalisé	-2'370'583.83	-4'315'480.80
Rendement TER	306'661.00	293'164.00
Résultat brut sur obligations	-442'657.26	-851'926.65
Dividendes	956'042.35	1'250'758.85
Résultat réalisé	5'755'345.17	11'326'506.02
Résultat non réalisé	-12'855'043.35	-2'777'360.97
Rendement TER	274'916.00	337'081.00
Résultat brut sur actions	-5'868'739.83	10'136'984.90
Dividendes	506'338.38	436'648.09
Résultat réalisé	502'133.31	-553'458.46
Résultat non réalisé	-1'276'223.85	362'022.56
Rendement TER	405'808.00	379'683.00
Résultat brut sur fonds de placement	138'055.84	624'895.19
Produits	501'789.54	506'184.66
Charges	-120'361.50	-114'426.43
Dotations aux provisions	-350'639.15	0.00
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	309'298.97	-737'941.16
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	1'366'593.00	0.00
Résultat brut sur immeubles	1'706'680.86	-346'182.93
Résultat sur contrats de devises à terme	-1'980'282.43	4'730'966.31
Résultat réalisé sur autres dérivés	-9'129.82	-228'515.95
Résultat non réalisé sur autres dérivés	0.00	-39'346.76
Rendement TER	0.00	433.00
Résultat brut sur opérations de dérivés	-1'989'412.25	4'463'536.60
Commission de gestion	-321'189.53	-315'503.74
Commission négociée sur certains fonds	-276'884.99	-195'774.35
Droits de garde et frais divers	-161'126.90	-177'630.64
Frais TER	-987'385.00	-1'010'361.00
Frais d'administration de la fortune	-1'746'586.42	-1'699'269.73
Résultat net des placements Segment A	<u>-7'992'513.00</u>	<u>12'193'709.82</u>

6.8.2 Explications du résultat net des placements Segment B

	2018 EUR	2017 EUR
Intérêts débiteurs sur comptes courants	713.39	-1'612.52
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	2'075.41	389.16
Résultat brut sur liquidités	2'788.80	-1'223.36
Intérêts	156'202.57	191'075.77
Résultat réalisé	-137'308.70	-173'050.88
Résultat non réalisé	-45'555.66	-51'327.17
Rendement TER	6'778.00	3'254.00
Résultat brut sur obligations	-19'883.79	-30'048.28
Dividendes	653.58	0.00
Résultat réalisé	0.00	-30'850.18
Résultat non réalisé	173'885.90	-31'694.17
Rendement TER	17'581.00	19'955.00
Résultat brut sur fonds de placement	192'120.48	-42'589.35
Résultat sur contrats de devises à terme	-76'613.71	161'561.77
Résultat réalisé sur autres dérivés	0.00	0.00
Rendement TER	0.00	773.00
Résultat brut sur opérations de dérivés	-76'613.71	162'334.77
Commission de gestion	-31'270.11	-32'367.21
Commission négociée sur certains fonds	-3'765.25	-3'623.28
Droits de garde et frais divers	-10'828.44	-11'577.14
Frais TER	-24'359.00	-23'982.00
Frais d'administration de la fortune	-70'222.80	-71'549.63
Résultat net des placements Segment B	28'188.98	16'924.15

6.8.3 Explications du résultat net des placements Segment C

	2018 EUR	2017 EUR
Intérêts débiteurs sur comptes courants	0.00	0.00
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	-980.07	2'170.27
Résultat brut sur liquidités	-980.07	2'170.27
Dividendes	89'635.29	138'472.32
Résultat réalisé	26'904.63	142'970.83
Résultat non réalisé	-690'350.57	629'497.03
Rendement TER	107'113.00	113'394.00
Résultat brut sur fonds de placement	-466'697.65	1'024'334.18
Commission de gestion	-12'190.48	-13'734.50
Droits de garde et frais divers	-9'031.28	-10'332.42
Frais TER	-107'113.00	-113'394.00
Frais d'administration de la fortune	-128'334.76	-137'460.92
Résultat net des placements Segment C	-596'012.48	889'043.53
Résultat net des placements du compte de Direction	2'507.99	-6'046.76
Résultat net des placements	-8'557'828.51	13'093'630.74

6.9 Frais de gestion de la fortune

La Commission de haute surveillance a émis une directive pour la présentation des frais de gestion de la fortune à la date du bilan, selon les prescriptions de l'article 48a alinéa 3 OPP2. Cette directive prend effet pour les exercices comptables ouverts dès le 1^{er} janvier 2013. Ces frais de gestion des fonds de placement (frais TER) ont toujours existé. Du fait de la directive de la Commission de haute surveillance, ces frais sont désormais présentés dans les comptes.

Jusqu'au 31 décembre 2012, les rendements des parts de placements collectifs détenus par la CPIC ont été comptabilisés dans les comptes à leur valeur nette. Cela découlait du fait que la valeur d'inventaire de telles parts était calculée après prélèvement de tous les frais internes du placement collectif, dont le total correspond au TER. Dorénavant, ces frais doivent être comptabilisés par la CPIC, avec en contrepartie une augmentation correspondante du rendement de la part du placement collectif concerné, c'est-à-dire à la valeur brute, avant prélèvement des frais internes selon le TER.

	2018 EUR	2017 EUR
Frais de gestion de la fortune selon compte d'exploitation	826'287	760'543
Frais de gestion pour les titres dont le TER est connu	1'118'857	1'147'737
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	1'945'144	1'908'280
Placements transparents	265'301'732	270'898'972
Placements dont le TER est non connu (selon détail ci-dessous)	223'636	4'335'222
Total des placements	265'525'368	275'234'194
Taux de transparence en matière de frais	99.92%	98.42%
Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total des placements transparents en matière de frais	0.73%	0.70%

Liste des titres dont le TER est non connu au 31 décembre 2018 (non publié ou non accessible lors de l'établissement des comptes annuels)

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	Volume	Valeur de marché EUR	Segment
JP3027630007	Nomura Holdings Inc	TOPIX EXCHANGE TRADED FD	216'438.00	3'079'205	A
LU1914479305	Vontobel Holding AG	VONTOBEL VESC GL EQ M/F I	7'198.00	600'777	A

Le Conseil de fondation a analysé la pondération de ces placements et confirmé sa politique de placements.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Liquidités et placements sur le marché monétaire

	31.12.2018 EUR	31.12.2017 EUR
Caisse	423.10	414.03
Chèques postaux	15'983.59	8'274.78
Avoirs en banques à vue	15'595'657.05	9'122'072.33
Total liquidités et placements marché monétaires	15'612'063.74	9'130'761.14

7.2 Créances

	31.12.2018 EUR	31.12.2017 EUR
PK Rück	572.13	550.99
Helsana Assurances SA (collective A)	477.80	803.03
Autres créances	13.14	4'291.33
Total créances	1'063.07	5'645.35

7.3 Compte de régularisation actif

	31.12.2018 EUR	31.12.2017 EUR
Loyers à recevoir	2'174.13	1'059.70
Impôts anticipés à récupérer	273'887.96	159'635.49
Intérêts courus	415'477.64	464'637.19
Dividendes à recevoir	20'645.42	19'476.29
Charges payées d'avance	5'983.35	0.00
Versements personnels à recevoir	65'000.00	0.00
Total compte de régularisation actif	<u>783'168.50</u>	<u>644'808.67</u>

7.4 Dettes

	31.12.2018 EUR	31.12.2017 EUR
Bénéficiaires sortants en attente de paiement	158'111.40	118'078.50
Total dettes	<u>158'111.40</u>	<u>118'078.50</u>

7.5 Compte de régularisation passif

	31.12.2018 EUR	31.12.2017 EUR
Versements reçus mais non attribués	84'746.96	72'362.47
Autres postes	116'455.43	107'662.17
Provision sur Immeuble*	1'391'257.05	0.00
Total compte de régularisation passif	<u>1'592'459.44</u>	<u>180'024.64</u>

*La provision sur Immeuble a pour but la prise en compte d'une fluctuation de valeur de l'immeuble à long terme. Elle est calculée en fonction d'un budget de travaux à effectuer à moyen terme, budget estimé dans un rapport produit à intervalle régulier par la régie Besson Dumont Delaunay & Cie SA. La réserve est par conséquent alimentée en fonction de cette estimation et réduite ensuite de la valeur des travaux effectués. L'impôt sur la plus-value en cas de vente de l'immeuble est également pris en compte (voir points 4.4 et 6.4).

La provision est tenue en francs suisses à partir de janvier 2010 et convertie mensuellement au cours euro de fin de mois. La différence de conversion est enregistrée dans le compte de résultat.

	2018 EUR	2017 EUR
Provision sur Immeuble au 01.01	0.00	0.00
Reprise de solde (transfert de la réserve fluctuation de valeur)	1'002'155.22	0.00
Utilisation de la provision	0.00	0.00
Variation de la provision (effet de change)	38'462.68	0.00
Attribution à la provision	350'639.15	0.00
	1'391'257.05	0.00
Ecart de conversion	0.00	0.00
Provision sur Immeuble au 31.12	1'391'257.05	0.00

7.6 Provisions générales

	31.12.2018 EUR	31.12.2017 EUR
Provision communication	11'706.71	12'884.72
Droits d'entrée fixe (max. CHF 100'000.00)	88'739.81	85'459.86
Droits d'entrée en excédent	11'469.70	9'147.40
Total provisions générales	111'916.22	107'491.98

Cette provision est à disposition du Conseil de Fondation en cas d'événements extraordinaires.

Le montant des droits d'entrée fixe est libellé en francs suisses (max CHF 100'000); le montant des droits d'entrée en excédent est, quant à lui, comptabilisé en euro.

Remarques:

- Nouvelle répartition comptable des Droits d'entrée (fixe / en excédent) depuis le 01.01.06.

7.7 Autres produits

	2018 EUR	2017 EUR
Autres revenus	30'091.77	60'937.49
Total autres produits	30'091.77	60'937.49

Remarque:

- Autres revenus: inclut les produits de secrétariat et la participation aux frais administratifs des Rentes Genevoises

7.8 Autres frais	2018 EUR	2017 EUR
Intérêts négatifs	5'607.80*	5'882.24*
Autres frais bancaires	57.49	0.00
Frais extraordinaires	522.27	633.71
Reprise provision sur Immeuble	1'002'155.22	0.00
Total autres frais	1'008'342.78	6'515.95

* Dès 2015, introduction de taux d'intérêt négatifs sur les comptes courants fixés par la Banque Nationale Suisse (BNS). Ils représentent un coût pour l'administration qui ne peut pas être affecté aux segments.

7.9 Frais d'administration	2018 EUR	2017 EUR
Salaires et charges sociales patronales	225'053.06	225'802.95
Honoraires de comptabilité	296'725.68	309'226.95
Honoraires organe de révision	30'807.16	39'551.91
Honoraires Service de surveillance des Fondations	9'385.34	5'174.97
Honoraires juridiques	0.00	3'904.95
Honoraires divers	10'935.39	7'602.96
Matériel de bureau	0.00	0.00
Fournitures de bureau	1'652.54	1'318.88
Frais informatiques	10'368.31	14'123.11
Frais de bureau, ports, téléphones	16'344.58	22'418.89
Frais d'imprimerie	5'864.38	12'080.64
Frais de voyage et de représentation	6'737.83	5'017.59
Frais de location	21'337.60	22'161.39
Indemnités du CF et charges sociales patronales	53'196.30	51'421.35
Total frais d'administration	688'408.17	719'806.54

Les frais d'administration sont exclusivement en francs suisses. Le total des frais d'administration 2017 était de CHF 802'491.79, celui de 2018 est de CHF 790'608.30.

8 **Demandes de l'autorité de surveillance**

Les comptes de l'exercice précédent ont été validés par l'autorité de surveillance sans remarque particulière.

Les demandes et remarques émises par l'autorité de surveillance ont été traitées.

9 **Autres informations relatives à la situation financière**

Aucune information particulière à signaler.

10 **Evénements postérieurs à la date du bilan**

Aucune information particulière à signaler.

IVd Fiche technique au 31 décembre 2018

(ne fait pas partie des comptes annuels)

Adresse de l'immeuble	22, rue Merle-d'Aubigné
Surface en m ²	659 m ²
Nombre d'appartement – pièces	10 appartements de 3 pièces 15 appartements de 4 pièces 5 appartements de 5 pièces 1 appartement de 5,5 pièces 1 appartement de 6,5 pièces 1 arcade de 150 m ² 1 dépôt de 42 m ² au sous-sol 1 dépôt de 7.20 m ² au sous-sol 1 dépôt de 27.50 m ² au sous-sol 1 dépôt de 375 m ² au rez
Montant des loyers	CHF 576'186.00
Année de construction	1973
Date d'achat	janvier 1980
Date de sortie du régime HLM	1996
	Année 2018 Pas de gros travaux
Valeur comptable de l'immeuble	CHF 10'970'000.00
Hypothèque	0.–
Fonds propres investis	CHF 10'970'000.00
Rendement brut	CHF 576'186.00 (5.25 %) (576'186.00/10'970'000.00 = 5.25 %)
Rendement net (avant impôts)	CHF 502'368.00 (4.57 %) (502'368.00/10'970'000.00 = 4.57 %)

Impôts	Payé directement par le propriétaire.
Provision pour gros travaux	CHF 104'000.00
Provision pour impôt sur la plus-value	CHF 289'131.75

Commentaire

Il est prévu une provision pour gros travaux de CHF 104'000.00 conformément au tableau des interventions pour le maintien de la valeur de l'immeuble, actualisé en 2016.

N.B. tous les montants sont indiqués en francs suisses

Genève, le 15 février 2019
Thierry de HAAN

V. Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés au chapitre IV de la Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (CPIC), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de Fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 5 mars 2019

PricewaterhouseCoopers SA

Nicolas Biderbost
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Ludovic Derenne
Expert-réviseur

VI. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Jacques-André SCHNEIDER, Président
p/a CPIC

Monsieur Daniel ANDRÉ, Vice-Président

+32-475 69 55 44
daniel.andre@skynet.be

Madame Agnes PERROT

+41-79 212 8962
agnes.perrot@bluewin.ch

Madame Anne-Marie ARBAJI-SFEIR

+33-1 47 68 16 92
arbajanna@gmail.com

Madame Dominique BAZ

+41-22 346 13 14
baz.lindah1@icloud.com

Composition du secrétariat

Madame Stephanie MONASTESSE
Madame Anne MORNAL-NASSRALAH
Madame Jacqueline VICARIO-LOCCI, Directrice

ADRESSE DE LA CPIC

Rue du Stand 51
Case postale 5683
CH-1211 GENÈVE 11

Téléphone : +41-22 310 59 20 (matin seulement)
Télécopie : +41-22 310 59 28
E-mail : cpic@cpic.ch
Internet : <http://www.cpic.ch>

Réception au bureau de la CPIC sur rendez-vous.

ADRESSE BANCAIRE CPIC

Bénéficiaire: CPIC
Compte du bénéficiaire (IBAN): CH4308760000008569100
Banque du bénéficiaire: LOMBARD ODIER & CIE SA
Swift code LOCYCHGG
Clearing 8760
Réf.: «Pour compte individuel l..... au nom de»

Caisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41 22 310 5920 • Fax: +41 22 310 5928

e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch